

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 33 (1895)

**Heft:** 39

**Artikel:** Première photographie : d'un prévenu, à Lausanne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195138>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisseant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois : 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conte*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> octobre.

**PRIX DES ANNONCES :**  
du canton, 15 c., de la Suisse,  
20 c.; de l'Etranger, 25 c.  
la ligne ou son espace.

**Première photographie**  
*d'un prévenu, à Lausanne.*

Chacun sait que depuis nombre d'années déjà le personnel de notre police a à sa disposition une collection de cartes photographiques donnant le portrait de tous les prévenus qui lui passent ou lui ont passé par les mains, et au sujet desquels cette précaution a paru nécessaire.

Ce moyen de reconnaître un récidiviste et de faciliter les arrestations fut mis en pratique pour la première fois, à Lausanne, en 1853.

Cette année-là, et à plusieurs reprises, des vols avaient été commis dans nos temples; et ces vols étaient accompagnés de circonstances souvent extraordinaires qui dénotaient une bande habile et nombreuse. On ne retrouvait ni les voleurs ni les objets volés; toute trace disparaissait après la perpétration du délit.

On finit cependant par arrêter plusieurs hommes et quelques femmes prévenus d'être auteurs, complices ou receleurs. Le juge de paix de Lausanne instruisit une enquête.

Parmi les prévenus, se trouvait un personnage mystérieux dont on ne pouvait découvrir ni le nom ni les antécédents, et contre lequel il était difficile d'arriver à autre chose qu'à des indices éloignés.

Le juge de paix eut l'idée de faire prendre le portrait de ce prisonnier au moyen du daguerréotype, et en envoya des exemplaires à la police de tous les cantons suisses, ainsi qu'à celle des pays voisins. Mais c'était là un premier essai de ce genre d'investigation dont on n'attendait pas un grand succès. Peu de temps après cependant, ou reçut du Grand-Duché de Bade l'avis que ce portrait avait été reconnu dans un village où l'original avait été élevé; on en donna le nom, accompagné de notes sur sa jeunesse orageuse. L'enquête se continua et l'on put prendre ainsi des renseignements partout où il avait été détenu. Il fut reconnu partout, et partout signalé comme très rusé.

Le prévenu ne put dès lors résister longtemps dans ses dénégations et fit des aveux complets.

Et dès lors que de progrès dans ce domaine d'investigations. Le service d'anthropométrie à Paris en fournit d'admirables exemples. Lorsqu'un individu qui a subi une ou plusieurs condamnations est arrêté, il a tout intérêt à cacher son vrai nom; et c'est pour éviter cette tromperie que, dès 1880, la police parisienne fit photographier les prévenus dès leur entrée en prison. Mais ce moyen ne tarda pas à devenir illusoire, car au bout de cinq ans, 50,000 cartes photographiques étaient déjà réunies, et il devenait à peu près impossible de chercher avec succès dans cette immense collection le portrait d'un individu donné.

Il s'agissait donc de classer toutes ces cartes de façon à ce que les recherches fussent limitées à un groupe assez peu nombreux pour que l'on puisse y reconnaître rapidement un récidiviste.

Voici comment s'y est pris M. Bertillon, l'organisateur et le chef de ce service important :

Les photographies sont partagées d'abord en groupes d'individus de même taille; alors on sait immédiatement dans quel groupe doit être cherchée la carte d'un prévenu. Mais ce groupe est lui-même composé de milliers de photographies. On le subdivise en groupes secondaires basés sur le diamètre antéro-postérieur de la tête, et le champ des recherches est ainsi fort diminué.

Chaque subdivision est elle-même divisée en groupes de troisième ordre basés sur la longueur maxima de la tête; puis en groupes de quatrième ordre basés sur la longueur du pied, et ainsi de suite. — On arrive ainsi à rechercher la photographie d'un récidiviste présumé dans un groupe de cartes assez faible.

C'est ainsi que le récidiviste s'entend dire, au bout de quelques minutes de recherches: « Vous êtes un tel, voici votre portrait. » Or au dos du portrait se trouvent inscrits le nombre et la date des condamnations antérieurement subies par l'inculpé.

Les indications anthropométriques sur lesquelles reposent l'identification d'un prévenu suivant le procédé de M. Bertillon, sont les suivantes :

1<sup>o</sup> longueur et largeur de la tête;

2<sup>o</sup> longueur des doigts médius et auriculaire;

3<sup>o</sup> longueur du pied gauche;

4<sup>o</sup> longueur de la coudée gauche;

5<sup>o</sup> longueur de l'oreille droite;

6<sup>o</sup> hauteur de la taille;

7<sup>o</sup> longueur de la grande envergure;

8<sup>o</sup> hauteur du buste et de la taille assis.

Ces indications sont complétées par des notes descriptives concernant la couleur des yeux, des cheveux et de la barbe, le profil du nez et ses dimensions; enfin par le relevé des marques particulières, cicatrices, grains de beauté, etc.

**L'arrivée à Lourdes.**

Un des collaborateurs du journal *La France* a tracé un tableau des plus saisissants de l'arrivée à Lourdes des milliers de malades attirés par la source merveilleuse. Nos abonnés le liront sans doute avec intérêt. Le voici :

« Quatre heures du matin... en cette moitié de septembre, ce n'est pas encore le jour, et cependant on le sent poindre par derrière les montagnes en larges clartés blafardes qui dessinent le contour des choses. Sur le quai désert de la gare se promènent les brancardiers, reconnaissables à leurs bretelles de l'hospitalité, uniformément marqués de la croix de Genève; dans un coin, les petites voitures, les brancards attendent et les pas résonnent silencieux sur le long macadam.

» Cependant une clarté rougeâtre traverse la nuit finissante... c'est le train. A peine a-t-il stoppé, que déjà tous les pèlerins, séquestrés, parfois depuis deux jours, dans ces appareils sudorifiques que l'on appelle des wagons, s'élancent sur le débarcadère, s'entassent dans la porte de sortie à l'étroitesse insuffisante!

» Restent les non valides, qui, bon gré, mal gré, doivent attendre le secours d'autrui pour quitter leurs banquettes. Un à un, on en opère la descente, lentement, avec d'infimes précautions, car le voyage a énervé les malades et la moindre secousse est pour eux un redoublément de souffrances.

» Et c'est chose pénible et impressionnante que de voir, en cette mi-clarté, ce